

Assemblée régulière du Conseil municipal de Piedmont tenue le 7 janvier 2008 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Normand Durand, Claude Brunet, Lyne Picard, Gilles Dazé, Claudette Laflamme et Ann Marie Colizza.

ORDRE DU JOUR :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation des procès-verbaux des assemblées du 3 et 17 décembre 2007.
3. Acceptation des comptes payables au 30 décembre 2007 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} décembre 2007.
4. Correspondance
 - a) M.R.C. des Pays-d'en-Haut Procès-verbal -Assemblée de novembre 2007
 - b) Loisirs Laurentides Appui – Jeux du Canada 2013
 - c) M. Claude Cousineau Mise en place d'un puits de production d'eau potable
5. Rapport du Comité de l'Environnement
6. Rapport du Comité consultatif d'Urbanisme
7. Rapport du Comité des Travaux publics
8. Rapport du Comité de la Sécurité Publique
9. Rapport du Comité des ressources humaines
10. Rapport de la Chambre de Commerce de la Vallée
11. Rapport du Comité des Loisirs
12. Règlement 766-07 – Règlement de compensation pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures ménagères, matières recyclables, feuilles et encombrants
13. Adoption – Règlement 766-07
14. a) Résolution d'adoption – Projet de règlement 739-06-01
14. b) Avis de motion – Règlement 739-06-01, lequel modifie le règlement 739-06 portant sur les dérogations mineures
15. Dispense de lecture – Règlement 739-06-01
16. Acceptation du décompte #1 – Aménagement du quadrilatère Jean-Adam/Avila/Hirondelles
 - a. ABC Rive-Nord
17. Acceptation finale des travaux – Chemin Alpin

- a. ABC Rive-Nord
- 18. Acceptation décompte #3 – Chemin du Bois
 - a. Travaux de génie civil D&B
- 19. Contrats de servitude
 - a. Jean Lefebvre
 - b. Mont Saint-Sauveur
- 20. Site Web de la Municipalité de Piedmont
- 21. Offre de services professionnels en architecture – Concept préliminaire – Abri
- 22. Octroi de mandat – Vérificateur externe
- 23. Mandat à nos procureurs – Réclamation pour dommages causés sur le chemin de la Gare
- 24. Demande de modification de la limite de vitesse – Route 117
- 25. Demande de dérogation mineure
 - a. 440, chemin des Fauvettes
 - b. 245, chemin de la Montagne
 - c. 223, chemin des Cormiers
- 26. Demandes – Règlement P.I.I.A - Enseignes
 - a. 703, rue Principale – Antiquité Loïselle & Collins Antique
 - b. 695, chemin Avila – Axis
- 27. Dépenses incompressibles
- 28. Subvention – Maison des Jeunes
- 29. Emprunt temporaire – Caisse Populaire – Règlement 754-07 – Aménagement quadrilatère Jean-Adam, Avila et Hirondelles
- 30. Emprunt temporaire – Caisse Populaire – Opérations courantes
- 31. Annulation de taxes à recevoir – Propriétés de la Municipalité de Piedmont
- 32. Rapport sur la qualité de l'eau potable
- 33. Registre – Règlement 757-07
- 34. Registre – Règlement 759-07
- 35. Divers
- 36. Questions du public
- 37. Levée de l'assemblée

8357-0108

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Anne-Marie Colizza, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

8358-0108

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que les procès-verbaux des assemblées du 3 et 17

décembre 2007 soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE

COMPTES PAYABLES AU 30 DÉCEMBRE 2007

<i>FOURNISSEURS</i>	<i>MONTANT</i>
Accès Laurentides	444.41 \$
Affutage Clavel (1988) Enr.	34.19 \$
Alain Contant Inc.	663.90 \$
Arbo-Santé	3 049.30 \$
Asphalte Desjardins Inc.	7 106.30 \$
Asphalte Jean-Louis Campeau Inc.	1 127.65 \$
Atelier D'Usinage Tac Inc.	10.94 \$
Atutobus La Diligence Inc.	341.85 \$
Automation R.L. Inc.	2 794.63 \$
Bélisle et Carrière Inc.	324.77 \$
Bio-Services Inc.	415.64 \$
Bureau en Gros	144.61 \$
Cactus	837.53 \$
Le Cafetier Plus Inc.	134.56 \$
Cargill Limitéee	11 015.39 \$
CGL Technologies Inc.	5 638.81 \$
Clôtures Clobec inc.	565.20 \$
Copie King St-Sauveur	2 483.18 \$
Les Distributions d'Aqueduc Inc.	5 356.62 \$
Dubo Électrique Ltée	24.00 \$
Dufresne Hébert Comeau, Avocats	11 536.67 \$
Les Éditions Yvon Blais Inc.	182.12 \$
Les Éditions Main Street Inc.	170.93 \$
Les Entreprises D.T. Paysagistes Inc.	2 820.27 \$
Equipement Laurentien Enr.	43.77 \$
Équipement Robert Légaré Ltée	709.64 \$
Excavations Mario Pagé	1 994.13 \$
François Leblanc, huissier	126.41 \$
Gestion Environnementale Nord-Sud	4 458.07 \$
H. Dagenais & Fils Inc.	109.84 \$
Hewitt	270.63 \$
Insta-Mix	172.07 \$
Inter-Auto Inc.	244.99 \$
International Rive-Nord	70.91 \$
Jean Loue Tout Inc.	155.48 \$
Kenworth St-Jérôme	222.03 \$
Lafarge Canada Inc.	1 735.13 \$
Laurin & Laurin	2 144.10 \$
L'Environnement du Nord Ltée	4 861.11 \$
Les Machineries St-Jovite Inc.	6 324.08 \$
Magadam Design	75.00 \$
Maxi-Courrier Enr.	28.38 \$
MBN Construction Inc.	2 342.78 \$
Pépinière G. Lorrain & Fils	512.78 \$
Pétrole Pagé Inc.	5 389.49 \$
Pièces d'autos St-Jérôme	24.00 \$
Pièces d'autos R. Thérien Inc.	594.25 \$
Plomberie Brébeuf Inc.	234.56 \$
Prévost, Fortin, D'Aoust	2 470.59 \$
Produits Pétroliers Intergaz	445.68 \$
Les Publications Laurentiennes	1 065.88 \$
Pyromont	675.32 \$
Radiateur Lamoureux Inc.	154.35 \$
Recyclage Ste-Adèle	1 672.21 \$
R. Marcil & Frères Inc.	643.28 \$
Roger Vivier Lettrage	191.16 \$
Signalisation de l'Estrie	920.15 \$
Les Stations de la Vallée	398.83 \$

Ventes Ford Élite (1978) Inc.	964.84 \$
Ville de Sainte-Adèle	269.76 \$
Vis Plus Inc.	32.72 \$
Total	99 971.87 \$

COMPTES PAYÉS

Bell Canada	1 110.92 \$
Gilbert Aubin	267.89 \$
Hydro-Québec	1 131.31 \$
S.P.C.M.	512.78 \$
SSQ	3 346.70 \$
Edith Proulx	300.00 \$
Isabelle Filion	600.00 \$
Clément Cardin	455.86 \$
Hydro-Québec	5 262.06 \$
Chez Bernard	147.10 \$
Nathalie Legault	74.92 \$
Hydro-Québec	2 117.26 \$
Petite Caisse	130.00 \$
Telus Mobilité	1 173.29 \$
Chez Bernard	150.07 \$
Edith Proulx	105.45 \$
Les Fins Gourmets du Nord	2 426.25 \$
Yannick Proulx	85.00 \$
Ministre des Finances	4 000.00 \$
Groupe M.B.M.	503.95 \$
Travaux Génie Civil D.B. Inc.	43 905.78 \$
Christiane de Carufel	275.00 \$
Louis Du Cap	275.00 \$
Marie-France Allard	225.00 \$
Michel Dubois	200.00 \$
Ministre des Finances	121.00 \$
Philip Gale	275.00 \$
Rogers Telecom	62.59 \$
Serge Pharand	200.00 \$
Simon Beaulne	25.00 \$
Financière Banque Nationale Inc.	87 162.95 \$
Maison de soins palliatifs	100.00 \$
Michel Provost Carrossier	7 171.07 \$
Cogeco Cable Canada Inc.	145.50 \$
Edith Proulx	300.00 \$
Elisa Cournoyer	665.50 \$
Isabelle Filion	600.00 \$
Jean-Jacques Giguère	25.00 \$
Municipalité de Morin-Heights	537.98 \$
Carmel Yves	237.10 \$
Pitney Bowes du Canada Ltée	1 082.46 \$
Cactus	8 338.52 \$
Petite Caisse	1 456.87 \$
Clément Cardin	141.99 \$
Gilbert Aubin	137.20 \$
L'Environnement du Nord Ltée	22 448.35 \$
Comm. Administrative des	1 384.59 \$
C.S.E.M. Piedmont	104.00 \$
Desjardins Sécurité Financière	6 174.27 \$
Financière Manu-Vie	2 867.71 \$
Syndicat des Travailleurs (euses) Piedmont	997.86 \$
	211 544.10 \$

8359-0108

**ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES AU 30 DÉCEMBRE 2007 AINSI
QUE DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER COMPTES PAYÉS DEPUIS
LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2007**

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le Secrétaire-trésorier;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu à l'unanimité que les comptes payables au 30 décembre 2007 ainsi que les comptes payés depuis le 1^{er} décembre 2007 soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

M.R.C. des Pays-d'en-Haut

- ❖ Dépôt du procès-verbal de novembre 2007.

8360-0108

Loisirs-Laurentides

ATTENDU la volonté de la région des Laurentides d'obtenir les Jeux du Canada à l'été 2013;

ATTENDU que les jeux du Canada constituent une occasion unique de mobiliser la population des Laurentides autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens des 76 municipalités;

ATTENDU que pour une chance de passer au deuxième tour de sélection, le comité de candidature a besoin de l'appui à 100% des municipalités et des M.R.C.;

ATTENDU que la ville hôte désignée et les villes partenaires pour représenter les Laurentides auront besoin de l'appui inconditionnel de toutes les municipalités;

ATTENDU que chaque municipalité sera appelée à jouer un rôle primordial lors de ces jeux, tels soutien logistique des services de loisir, mobilisation de leur milieu associatif à savoir les bénévoles et le monde des affaires;

ATTENDU les impacts positifs qu'apporteront les Jeux du Canada sur les plans sportif, culturel, économique, communautaire et touristique;

ATTENDU l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de la région des Laurentides;

ATTENDU que les Jeux du Canada contribuent à la promotion du sport, de l'activité physique et des saines habitudes de vie auprès de la population;

ATTENDU que la participation de 6 000 bénévoles sera nécessaire lors du déroulement de ces jeux;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont appuie la candidature de la région des Laurentides pour l'obtention des Jeux du Canada, Été 2013 et s'engage à soutenir la ville hôte et les villes partenaires dans la mobilisation des bénévoles lors du déroulement de cet événement sportif d'envergure.

ADOPTÉE

M. Claude Cousineau

Accusé réception de notre lettre du 12 novembre 2007 relativement à notre demande auprès du Ministère du Développement durable et de l'Environnement pour la mise en place d'un puits de production d'eau potable.

Rapport du comité de l'Environnement

Madame Anne-Marie Colizza fait un résumé des activités du comité de l'Environnement et présente aussi les orientations pour ledit comité pour 2008.

Elle fait de plus un court résumé des activités de Tricentris.

Rapport du comité consultatif d'Urbanisme

Monsieur Normand Durand fait un rapport du comité consultatif d'Urbanisme et plus particulièrement du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2007.

8361-0108 Constat – 156, chemin Trottier

ATTENDU les recommandations de la directrice du département d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que le constat 1041 soit annulé.

ADOPTÉE

8362-0108 Renouvellement de mandats pour quatre membres du CCU

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que les personnes suivantes soient renommées à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour les années 2008 et 2009 :

Monsieur Serge Pharand;
Monsieur Michel Dubois;
Monsieur Louis Du Cap;
Madame Marie-France Allard.

ADOPTÉE

8363-0108 Projet Aérodiurn

ATTENDU qu'une demande a été déposée pour l'installation, dans la zone P3-241, d'un équipement récréo-touristique opéré mécaniquement;

ATTENDU les dispositions de la loi;

Donc, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte le projet d'implantation d'un équipement récréo-touristique opéré mécaniquement dans la zone P3-241.

Il est entendu que cette résolution prendra effet après l'entrée en vigueur du règlement 757-07.

ADOPTÉE

8364-0108 Mandat à nos procureurs – Cour municipale

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la firme Prévost Fortin d'Aoust soit engagée comme procureur de la Municipalité de Piedmont à la cour municipale de Sainte-Adèle et ce, aux mêmes conditions qu'en 2007.

ADOPTÉE

Rapport du comité des Travaux Publics

Monsieur Claude Brunet fait un rapport des activités du département des travaux publics.

Rapport du comité de la Sécurité Publique

Monsieur Gilles Dazé fait un rapport sur les activités du comité de la sécurité publique et plus particulièrement du procès-verbal de l'assemblée du 18

décembre 2007.

Propriété – 174, chemin du Rivage

ATTENDU le rapport de madame Lise Martin, inspectrice en bâtiment et monsieur Gérald Plante, directeur du service d'incendie Saint-Sauveur/Piedmont relativement au 174, chemin du Rivage;

8365-0108

Il est proposé par monsieur Gilles Dazé, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que le directeur général soit mandaté afin de prendre les mesures nécessaires tant auprès du CLSC que de tout autre organisme pour venir en aide au propriétaire de ladite résidence.

ADOPTÉE

Rapport du comité des Ressources Humaines

8366-0108

Remplacement de M. Yves Gaudreault par M. Jean-François Cloutier

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que monsieur Jean-François Cloutier soit engagé comme employé temporaire affecté au service des Travaux publics et ce, à horaire flexible. Son salaire sera celui établi à la convention collective.

ADOPTÉE

Rapport de la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur

Madame Anne-Marie Colizza fait un rapport des activités de la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur.

Rapport du comité des Loisirs

Madame Lyne Picard fait un rapport sur les activités du comité des Loisirs et plus spécifiquement un court résumé de l'assemblée du 12 décembre 2007.

Règlement 766-07

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

**RÈGLEMENT DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE,
DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES,
MATIÈRES RECYCLABLES, FEUILLES ET ENCOMBRANTS**

ATTENDU QUE pour l'année 2008, la Municipalité de Piedmont a négocié un nouveau contrat pour la disposition des ordures ménagères.

ATTENDU QUE la Municipalité a mis sur pied un programme environnemental qui consiste, entre autres, à des cueillettes sélectives, à la mise en place de contenants à recyclage, la cueillette de branches et autres déchets de toutes sortes sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Piedmont ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité de procéder à une nouvelle tarification pour rencontrer les dépenses inhérentes à un tel service ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de l'assemblée du 3 décembre 2007.

DONC, il est statué, décrété et ordonné par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Une compensation pour le service de cueillette, transport et disposition des ordures, ainsi qu'au paiement des contenants à recyclage, cueillette des déchets, est imposée et prélevée comme suit :

- a) 115 \$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation ; une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires.
- b) 115 \$ pour les établissements utilisés à des fins professionnels et aux salons de coiffure, ainsi que les bâtiments servant de gîte touristique (B.B.).
- c) 575 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales, autres que les clubs de golf, pentes de ski et pentes de glisse sur neige ;
- d) 2 000 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales, soit les clubs de golf et pentes de ski, pentes de glisse sur neige.
- e) 250 \$ par unité de logement à des fins d'habitation en dehors du territoire de la Municipalité.

PLUS :

0.04 \$ du cent dollars d'évaluation sur tous les immeubles imposables, construits ou non, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 3

La compensation pour la cueillette, le service de cueillette, de transport et disposition des ordures ménagères est payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due.

ARTICLE 4

Le présent règlement amende le règlement n° 744-06.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

CLÉMENT CARDIN
Maire

GILBERT AUBIN
Secrétaire-trésorier

8367-0108

Adoption – Règlement 766-07

Il est proposé par madame Anne-Marie Colizza, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que le Règlement portant le numéro 766-07, règlement de compensation pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures ménagères, matières recyclables, feuilles et encombrants soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

Adoption – Projet de règlement 739-06-01

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que le projet de règlement portant le numéro 739-06-01, lequel modifie le règlement 739-06 portant sur les dérogations mineures soit approuvé tel que présenté.

8368-0108

ADOPTÉE

Avis de motion – Règlement 739-06-01

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Normand Durand à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 739-06-01 lequel modifie le règlement 739-06 quant aux dérogations mineures.

8369-0108

Dispense de lecture – Règlement 739-06-01

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que dispense de lecture soit faite relativement au règlement portant le numéro 739-06-01 dû au fait que ledit règlement a été soumis et présenté au conseil lors de la présente assemblée et que la version finale sera disponible à la population lors de son adoption.

ADOPTÉE

8370-0108

Acceptation du décompte progressif #1 – Aménagement du quadrilatère Jean-Adam/Avila/Hirondelles

ATTENDU les recommandations des ingénieurs;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte le décompte progressif #1 relativement au règlement 754-07 et ce, pour un montant de 218 953,69 \$. Que le service de la trésorerie soit autorisé à émettre un chèque dudit montant à l'entrepreneur ABC Rive-Nord Inc.

ADOPTÉE

8371-0108

Acceptation finale des travaux – Chemin Alpin

ATTENDU les recommandations des ingénieurs;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte le décompte progressif #4 et finale relativement aux travaux du chemin Alpin et ce, pour un montant de 1 325,10 \$. Que le service de la trésorerie soit autorisé à émettre un chèque dudit montant conjointement aux compagnies ABC Rive-Nord Inc., et 119 438 Canada Inc.

ADOPTÉE

8372-0108

Acceptation décompte #3 – Chemin du Bois

ATTENDU les recommandations des ingénieurs;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte le décompte progressif #3 relativement aux travaux sur le chemin du Bois et ce, pour un montant de 43 905,78 \$. Que le service de la trésorerie soit autorisé à émettre un chèque dudit montant à l'entrepreneur Travaux Génie Civil D.B. Inc.

ADOPTÉE

Contrats de servitude

a) Jean Lefebvre

ATTENDU que la Municipalité de Piedmont a prolongé son réseau d'aqueduc dans le secteur Olympia;

8373-0108

ATTENDU que lors desdits travaux la municipalité a obtenu une servitude temporaire;

ATTENDU qu'il y a lieu que ladite servitude soit permanente, tel que convenu;

Donc, Il est proposé par monsieur Gilles Dazé, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que messieurs le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de servitude permanente avec monsieur Jean Lefebvre. Que Me Françoise Major soit mandaté à procéder à la rédaction dudit contrat.

ADOPTÉE

8374-0108

b) Mont Saint-Sauveur

ATTENDU que la Municipalité de Piedmont a prolongé son réseau d'aqueduc dans le secteur Olympia;

ATTENDU que lors desdits travaux la municipalité a obtenu des servitudes temporaires;

ATTENDU qu'il y a lieu que lesdites servitudes soient permanentes, tel que convenu;

Donc, Il est proposé par monsieur Gilles Dazé, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que messieurs le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat des servitudes permanentes avec Mont Saint-Sauveur International. Que Me Gaétan Ruel soit mandaté à procéder à la rédaction dudit contrat.

ADOPTÉE

8375-0108

Site Web – Municipalité de Piedmont

ATTENDU le rapport d'analyse de madame Johanne Martel;

ATTENDU les recommandations du comité des communications;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que le contrat pour la mise à jour du site Web de la Municipalité de Piedmont soit octroyé à la firme Rouge Marketing et ce, pour un montant de 7 650 \$ plus taxes, le tout tel qu'amplement détaillé dans l'offre de services de ladite firme datée du 27 octobre 2007. Que le service de la trésorerie soit autorisé à déboursier ledit montant, le tout en temps et lieu.

ADOPTÉE

8376-0108

Offre de services professionnels en architecture – Concept préliminaire – Abri

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte l'offre de services professionnels de monsieur Mario Allard, architecte en vue de produire un concept relativement à la construction d'un abri, qui servira autant pour les usagers du service d'autobus régional que pour les usagers des boîtes postales regroupées, le tout tel qu'amplement décrit dans son offre de services du 5 décembre 2007. Que le service de la trésorerie soit autorisé à déboursier les honoraires professionnels selon la grille présentée dans la dite offre de service.

ADOPTÉE

Octroi de mandat – Vérificateur externe

ATTENDU les nouvelles normes comptables mises de l'avant par le Ministère des Affaires Municipales;

ATTENDU que la Municipalité de Piedmont a demandé des appels d'offre pour la sélection d'un expert-comptable externe;

ATTENDU les recommandations du comité des Finances;

8377-0108

Donc, Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la firme Yves de Carufel, CGA Inc., soit nommé vérificateur externe pour la Municipalité de Piedmont pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007 et ce, au coût de 13 037,10 \$ tel que présenté dans son offre de services datée du 29 novembre 2007. Que le service de la trésorerie soit autorisé à procéder au paiement desdits honoraires, le tout en temps et lieu.

ADOPTÉE

8378-0108

Mandat à nos procureurs – Réclamation pour dommages causés sur le chemin de la Gare

ATTENDU qu'en date du 20 juillet 2007, monsieur Yannick Ouellet Deveaux a endommagé la propriété de la Municipalité de Piedmont, à savoir une glissière de sécurité;

ATTENDU que les dommages s'élèvent à 1 581,34 \$;

ATTENDU qu'en date de ce jour, la Municipalité de Piedmont n'a reçu aucune nouvelle de M. Ouellet Deveaux;

Donc, Il est proposé par madame Anne-Marie Colizza, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que ce dossier soit confié à la firme Prévost Fortin d'Aoust pour perception.

ADOPTÉE

8379-0108

Demande de modification de la limite de vitesse – (boulevard des Laurentides) Route 117

ATTENDU que la Municipalité de Piedmont reçu de nombreuses demandes afin que la limite de vitesse soit réduite à 70 km/h sur le boulevard des Laurentides sur le territoire de la Municipalité de Piedmont;

ATTENDU la problématique des véhicules automobiles sortant du stationnement du Centre sportif l'Interclub qui désirent emprunter la route 117 direction sud;

Donc, Il est proposé par monsieur Gilles Dazé, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement qu'une demande soit faite au Ministère des Transports afin que la vitesse maximale permise sur le boulevard des Laurentides sur le territoire de la Municipalité de Piedmont soit limité à 70 km/h.

ADOPTÉE

8380-0108

Dérogations mineures

❖ 440, chemin des Fauvettes

ATTENDU que le propriétaire du 440, chemin des Fauvettes a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement de son bâtiment et qui aura pour conséquence que le total des marges latérales sera de 10,75 mètres au lieu de 15 mètres;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la dite demande de dérogation mineure;

Donc, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure pour le 440, chemin des Fauvettes autorisant par conséquent que le total des marges latérales soit de 10,75 m au lieu de 15 m, tel que requis par la réglementation.

ADOPTÉE

8381-0108

❖ 245, chemin de la Montagne

ATTENDU que le propriétaire du 245, chemin de la Montagne a déposé une demande de dérogation mineure afin de rendre conforme le bâtiment avec une marge avant soit de 6,99 mètres alors que le règlement prévoit une marge de 7,62 mètres;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

Donc, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure pour le 245, chemin de la Montagne afin de rendre conforme le bâtiment avec une marge avant de 6,99 mètres au lieu de 7,62 mètres.

ADOPTÉE

8382-0108

❖ 223, chemin des Cormiers

ATTENDU que le propriétaire du 223, chemin des Cormiers a déposé une demande de dérogation mineure afin de rendre conforme le bâtiment avec une marge avant de 11,48 mètres au lieu de 15 mètres;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

Donc, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure pour le 223, chemin des Cormiers qui a pour but de rendre conforme le bâtiment avec une marge avant de 11,48 mètres au lieu de 15 mètres.

ADOPTÉE

Demandes de P.I.I.A. – Enseignes

8383-0108

❖ 703, rue Principale

ATTENDU que le locataire du 703, rue Principale a déposé une demande d'affichage sur l'enseigne communautaire;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Donc, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'affichage sur l'enseigne communautaire, le tout tel que présenté par Antiquité Loïselle & Collins Antique et que, par conséquent, la directrice du service d'urbanisme soit autorisé à émettre un permis pour ce faire.

ADOPTÉE

8384-0108

❖ 695, chemin Avila – Axis

ATTENDU que le locataire du 695, chemin Avila à savoir Axis a déposé une demande d'affichage sur l'enseigne communautaire;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

Donc, Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'affichage au 695, chemin Avila sur l'enseigne communautaire, le tout tel que présenté par le locataire Axis et que, par conséquent, la directrice du service d'urbanisme soit autorisé à émettre un permis pour ce faire.

ADOPTÉE

8385-0108

Dépenses incompressibles

ATTENDU le règlement portant le numéro 609-01, règlement portant sur le pouvoir des fonctionnaires de dépenses dans la Municipalité;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyée par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que le Secrétaire-trésorier soit autorisé à payer sur réception, pour l'année 2008, les dépenses incompressibles suivantes :

Législation

110-131	Rémunération du Conseil
110-133	Allocation de dépenses
110-211	REER - Conseil
110-221	Régie des rentes
110-241	Fonds santé
110-310	Déplacements du Conseil

Application de la loi

120-953	Cour municipale
---------	-----------------

Gestion financière et administrative

130-141	Salaires de bureau
130-212	REER - employés
130-213	Fonds de pension - cadres
130-222	Régie des rentes
130-232	Assurance emploi
130-242	Fonds santé
130-252	C.S.S.T.
130-282	Assurances collectives
130-310	Déplacements bureau
130-951	Communauté municipale

Évaluation

150-951	Évaluation municipale
---------	-----------------------

Autres

130-321	Timbres
130-331	Téléphone

SÉCURITÉ PUBLIQUE

210-951	Régie de police
220-953	Incendie
290-451	Chenil

TRANSPORT ROUTIER

Voirie municipale

320-141	Salaires - été
320-142	Salaires - autres
320-212	REER et fonds de pension

320-222	Régie des rentes
320-232	Assurance emploi
320-242	Fonds santé
320-252	C.S.S.T.
320-282	Assurances collectives
320-310	Déplacements employés
320-321	Timbres
320-331	Téléphone
320-339	Message-air
320-965	Immatriculation

Enlèvement de la neige

330-141	Salaires - hiver
330-142	Salaires - autres
330-212	REER et fonds de pension
330-222	Régie des rentes
330-232	Assurance emploi
330-242	Fonds santé
330-252	C.S.S.T.
330-282	Assurances collectives

Éclairage des rues

340-681	Éclairage
---------	-----------

HYGIÈNE DU MILIEU**Distribution de l'eau**

413-141	Salaires
413-142	Salaires - autres
413-212	REER et fonds de pension
413-222	Régie des rentes
413-232	Assurance emploi
413-242	Fonds santé
413-252	C.S.S.T.
413-282	Assurances collectives
413-310	Déplacements - employés
413-321	Timbres
413-331	Téléphone

Réseaux d'égout

413-951	Communauté municipale
---------	-----------------------

Enlèvement et destruction des ordures

451-446	Matières résiduelles - déchets domestiques
453-446	Matières résiduelles - matériaux secs

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

610-141	Salaires
610-142	Salaires - autres
610-212	REER et fonds de pension
610-222	Régie des rentes
610-232	Assurance emploi
610-242	Fonds santé
610-252	C.S.S.T.
610-282	Assurances collectives
610-310	Déplacements - employés
610-321	Timbres
610-331	Téléphone
610-953	Immatriculation

LOISIRS ET CULTURE

Centre communautaire

701-20-522	Entretien
701-20-681	Électricité

Patinoire extérieure

701-30-141	Salaires
701-30-222	Régie des rentes
701-30-232	Assurance emploi
701-30-242	Fonds santé
701-30-252	C.S.S.T.

Parcs et terrain de jeux

701-50-141	Salaires
701-50-222	Régie des rentes
701-50-232	Assurance emploi
701-50-242	Fonds santé
701-50-252	C.S.S.T.
701-50-310	Déplacements employés
701-50-321	Timbres
701-50-331	Téléphone

Activités culturelles

702-30-953	Bibliothèque
702-90-970	Dons à des organismes

FRAIS DE FINANCEMENT

Dettes à long terme

921-840	Intérêts – dettes à long terme
---------	--------------------------------

Autres frais de financement

990-840	Intérêts sur emprunt
990-850	Frais de banque
990-870	Gouvernement du Québec

Autres activités financières

03-500-00	Billets
03-550-00	Fonds de roulement

ADOPTÉE

8386-0108

Subvention – Maison des Jeunes de Saint-Sauveur/Piedmont

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont verse un montant de 8 000 \$ payables à raison de 666,66 \$ par mois soit octroyé à la Maison des Jeunes Saint-Sauveur/Piedmont pour l'année 2008 afin de les aider dans la poursuite de leurs activités.

ADOPTÉE

8387-0108

Emprunt temporaire – Caisse Desjardins – Règlement 754-07 – Aménagement quadrilatère Jean-Adam, Avila et Hirondelles

ATTENDU l'évolution des travaux décrétés par le règlement 754-07;

ATTENDU les dispositions de la loi;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Gilles Dazé

et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont emprunte jusqu'à concurrence de 90% des montants décrétés par le Règlement 754-07. Que messieurs le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous les documents requis par la signature des billets.

Il est bien entendu que cet emprunt sera fait à la Caisse Desjardins de la Vallée de Saint-Sauveur au taux préférentiel.

ADOPTÉE

8388-0108

Emprunt temporaire – Caisse Desjardins – Opérations courantes

ATTENDU que la Municipalité de Piedmont enverra prochainement les comptes de taxes pour l'année 2008;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la municipalité de procéder à un emprunt temporaire sur billets pour acquitter les dépenses courantes;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont emprunte, sur une base temporaire, de la Caisse Desjardins de la Vallée de Saint-Sauveur, et ce, au taux préférentiel les sommes nécessaires pour acquitter les dépenses courantes. Que messieurs le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, lesdits billets.

ADOPTÉE

8389-0108

Annulation de taxes à recevoir – Propriétés de la Municipalité de Piedmont

ATTENDU que la Municipalité de Piedmont a acquis certaines propriétés pour dépôt de paiement des taxes;

ATTENDU que la réforme cadastrale a eu pour effet que des parcelles de terrain ont été inscrits à des propriétaires antérieurs;

ATTENDU qu'il y a lieu d'annuler les taxes sur cesdites propriétés;

Il est proposé par madame Anne-Marie Colizza, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que les taxes à recevoir selon le tableau ci-dessous soient annulées.

Matricules	\$ des taxes à annuler
5486 95 7874	127,06 \$
5583 79 2169	44,06 \$
5584 21 7751	233,96 \$
5584 22 5020	160,83 \$
5585 62 0605	63,80 \$
5585 93 7820	72,57 \$
5586 05 0075	60,01 \$
5586 06 3185	119,32 \$
5683 39 4174	453,12 \$
5685 10 1433	479,07 \$
5685 47 2794	7,26 \$
5685 74 1781	1 643,81 \$

ADOPTÉE

Rapport sur la qualité de l'eau potable

Monsieur le maire mentionne que les rapports d'analyse du Laboratoire indiquent que l'eau potable est d'excellente qualité et que la Municipalité ne procède qu'à une légère chloration de son eau.

8390-0108

Registre – Règlement 757-07

ATTENDU les dispositions de la loi;

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que l'ouverture du registre afin de déterminer si le règlement 757-07 doit être soumis au processus référendaire, ait lieu jeudi, le 17 janvier 2008 de 9 h 00 à 19 h00.

ADOPTÉE

8391-0108

Registre – Règlement 759-07

ATTENDU les dispositions de la loi;

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que l'ouverture du registre afin de déterminer si le règlement 759-07 doit être soumis au processus référendaire, ait lieu jeudi, le 17 janvier 2008 de 9 h 00 à 19 h00.

ADOPTÉE

Questions du public

Aucune question.

8392-0108

Levée de l'assemblée

Considérant que les sujets à l'ordre du jour son épuisés, Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,
Maire

GILBERT AUBIN,
Secrétaire-trésorier